

Commission d'Utilisation Nationale  
de Travail à l'Eau



Secrétariat : 02 40 79 19 82



**SOCIETE CENTRALE CANINE**

*POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE*

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture  
155, avenue Jean-Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS CEDEX  
Téléphone (0) 1 49 37 54 00

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE TRAVAIL A L'EAU le 29 septembre 2005 (Approuvé par le comité de la SCC le 04 janvier 2006)**

Présents : Mme THEVENON représentant M. ARTHUS , MM. KARCHER Président, GAUVRIT, LE BERRE, PINCON.

Monsieur KARCHER ouvre la séance à 10h 20 en souhaitant la bienvenue au sein de la commission à M. Denis LE BERRE et précise que le remplacement de M. Thierry ROBIN sera étudié après les élections de renouvellement du comité de la SCC courant 2006.

Il nous informe que le nouveau Président de la SCC est M. Gérard ARTHUS en remplacement de M. Renaud BUCHE démissionnaire.

### **Bilan Championnat 2005**

Daniel PINCON fait un rapide rappel sur le championnat du 7 août 2005 à Billiers. Les horaires de marée, malgré une certaine appréhension, ont été bien gérés. La mer calme a permis à tous les concurrents de s'exprimer. Un bilan financier sera remis par le CFCTN au Président pour transmission et demande de subvention à la SCC. Daniel PICON s'engage à rédiger un article avec quelques photos pour parution dans la revue " CYNOPHILIE FRANCAISE" et également dans "SANS LAISSE".

La veille, la sélection des plongeurs s'est bien déroulée. Il est à noter que l'on ne peut prétendre à cette sélection sans préparation. Il appartient aux clubs d'utilisation de préparer leurs candidats à la pratique et de vérifier la connaissance du règlement des plongeurs auprès de leurs postulants.

### **Projet Championnat 2006**

Le championnat 2006 se déroulera le 16 juillet à BATZ sur MER (44). Son organisation est confiée à ATNLA. Le jury pressenti est : Juges, Mmes CRESSON-TAHON et DETENDER, remplaçant M. POUVESLE. Plongeurs : MM. LE CAZ et BATTELLINO, remplaçant M. DUMELIE.

### **Projet Coupe de France 2006**

La CUNTE remercie M. Dominique GRE et Canin Aquatic' Pictave de s'être proposés pour organiser la coupe de France le 10 septembre 2006. Jury pressenti : M. DELORME + un autre juge à désigner. Plongeurs : M. PAPIN et Mlle MAILLE.

Le règlement prévoit une sélection sur 5 épreuves. Actuellement le taux de participation aux épreuves ne le permet pas. Le nombre d'épreuves sera revue dans un premier temps pour permettre une participation de 15 à 20 candidats. Selon l'évolution dans les années à venir, ce point du règlement sera revu.

## **Plongeurs**

Pour la participation au recyclage quinquennal, il sera exigé impérativement 5 ans entre 2 recyclages.

## **Juges**

Mme Claire DETENDER a terminé ses jugements de stagiaire ; son dossier sera transmis au secrétariat de la SCC pour avis de la commission du LOF et des juges et décision du comité.

Monsieur LINQUE est nommé élève juge à compter du 9 juin 2005.

Daniel PINCON Président du CFCTN présente plusieurs demandes de candidature. Après étude des dossiers, les candidats qui remplissent toutes les conditions seront invités à suivre le prochain séminaire des juges à la SCC.

Monsieur Alain ROLLAND est nommé juge formateur.

## **Site internet**

Il a été mis en place et son gestionnaire est Denis LE BERRE que nous remercions pour le travail effectué. Cet outil tant attendu par tous devrait mettre un terme aux informations officieuses. Ce n'est qu'un premier pas et Denis est plein de projets pour en améliorer la qualité. Chacun aura à cœur de l'aider dans cette tâche. Les remarques amicales seront toujours appréciées.

Ce site n'a d'autres buts que de servir et d'uniformiser le Travail à l'Eau. Encore un peu de patience et chacun pourra y trouver les réponses à bon nombre de questions.

## **Calendrier 2006**

Le calendrier est établi en fonction des demandes arrivées au secrétaire. Un effort doit être poursuivi par les clubs postulants pour respecter le délai. Comme d'habitude il sera transmis pour diffusion aux revues " Vos Chiens" et "Sans Laisse", dès qu'il aura reçu l'accord de la SCC.

## **Licence**

Un effort important a été fait par les clubs pour adresser les demandes à la CUNTE. M. Laurent MIGUET, responsable informatique de la SCC, nous assure que les premières seront adressées à la CUNTE dans le courant de la semaine prochaine. D'un format carte de crédit, elle est destinée à recenser les utilisateurs afin de quantifier et valoriser la discipline. Il est établie une licence par chien. Il est rappelé qu'elle est délivrée sous couvert des Présidents de clubs et obligatoire pour participer aux épreuves officielles où elle devra être présentée au juge avant le début des épreuves. Gratuite pour 2005, son montant est fixé à 5 € pour 2006 sans assurance. Les règlements globalisés par les clubs seront à l'ordre de la SCC. Il ne sera pas accepté de demandes et de règlements individuels adressés directement par les conducteurs.

Les présidents ou responsables devront renouveler les demandes pour 2006 début décembre. Il est souhaitable que le retour des licences se fasse dans un délai de 30 jours environ.

## **Règlements**

Pour les épreuves du 3<sup>ème</sup> degré le chien ayant obtenu la note 0 à un exercice pourra, si son conducteur le désire, continuer les épreuves suivantes mais ne pourra pas prétendre à un qualificatif ni à un classement. Toutefois il conservera le bénéfice de ses points pour la sélection de la Coupe de France. ( à rajouter sur le règlement à la fin de 2-4-1 )

## **Questions diverses**

Il est rappeler aux juges qu'ils ne doivent juger que des épreuves officielles. Les divers challenges et coupes n'entrent pas dans cette catégorie. Toutefois les juges peuvent prêter leur concours lorsque ces challenges ou coupes se déroulent dans le cadre d'un passage de degrés ou brevet mer ou dans le cadre d'une exposition canine sous couvert de la SCC ou d'une régionale d'élevage.

Michel GAUVRIT présente le projet de cursus des juges de Travail à l'Eau. Après deux modifications, ce dernier sera annexé au procès-verbal pour accord.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 15.

Le Secrétaire,  
M. GAUVRIT

Le Président,  
C. KARCHER